



148990 - L'usage des recettes de la loterie pour financer des activités islamiques destinées aux enfants

question

Est il permis aux musulmans de profiter des recettes de la loterie pour appuyer des activités islamiques pour petits enfants en offrant les fonds concernés à des sociétés islamiques démunies dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. En Occident, on les considère comme une source principale de financement car tous les autres bailleurs offrent des sommes moins importantes comparées aux recettes de la loterie. Ces fonds seraient utilisés dans l'intérêt des enfants pour booster leurs activités sportives et renforcer leurs capacités dans un environnement sécurisé et isolé.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La loterie est une sorte de jeu d'hasard interdit par Allah Très haut qui l'a qualifié d'ordure et œuvre de Satan. A ce propos le Transcendant dit: **Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez.. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin?** (Coran, 5: 90-91).

S'il s'agit pour des musulmans ou une partie des associations islamiques d'organiser une loterie pour utiliser ses recettes dans l'appui aux activités destinées aux enfants et à d'autres, c'est une action interdite.

Cheikh Ibn Bazy (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **les opérations de loterie organisées par certaines organisations caritatives pour financer des volets de**



ses activités relevant des secteurs éducatifs, sanitaire et social sont elles permises par la loi religieuse?

Voici sa réponse: «les opérations de loterie revoient au jeu d'hasard interdit dans le livre, la sunna et le consensus. C'est ainsi qu'Allah le Puissant et Majestueux dit: **Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez.. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin?** (Coran,5:90-91).

Il n'est absolument pas permis aux musulmans de se livrer au jeu d'hasard, que les recettes soient utilisées dans un secteur de bienfaisance ou pas puisqu'elles constituent un mauvais gain, compte tenu de la portée générale des arguments. S'y ajoute que le gain qui résulte d'un jeu d'hasard est illicite. On doit s'en débarrasser et s'en méfier. Allah est le garant de l'assistance.» Extrait des fatwa du cheikh Ibn Baz (19/58).

Si les musulmans n'organisent pas lesdites opérations et reçoivent des dons de la part d'auteurs d'activités fondées sur le jeu d'hasard ou l'usure, il n' y a aucun inconvénient à accepter ces dons, notamment en cas de besoin car le bien mal acquis est interdit à son acquéreur mais pas à celui qui le reçoit d'une manière licite comme le don. Voir la réponse donnée à la question n° [13503](#).

Allah le sait mieux.